



**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le premier avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-cinq mars deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, Mme Marie DUGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents :

M. Roger CARNOT, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF

M. René PRAT, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL

M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE

M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUGOU

M. Gaëtan PRIMA, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL

Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET

M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

M. Rayan LE CALLOCH, excusé a donné pouvoir à Mme Christelle COUTHOUIS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu Mme. Marie DUGOU, Conseillère municipale, comme secrétaire.

**DEL 01.04.2022-014 : Affectation des résultats des comptes administratifs 2021**

Les règles de la comptabilité publique prévoient l'affectation du résultat de l'exercice précédent sur l'exercice en cours.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'affecter les résultats commé suit :

**Au budget Commune :**

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 961 645,86 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 961 645,86 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisé »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 1 287 746,53 €.

**Au budget Atelier Relais :**

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 14 215,13 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 14 215,13 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisé »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 161 245,42 €.

**Au budget Pompes Funèbres :**

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 3 549,44 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 3 549,44 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisé »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 51 250,42 €.

**Au budget Logements sociaux :**

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 6 954,00 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 6 954,00 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisé »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 48 178,94 €.

Au budget Réseau de chaleur :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 14 910,19 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 14 910,19 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisé »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 30 923,18 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Donne son accord** à l'affectation des résultats des comptes administratifs de l'année 2021 comme il est indiqué ci-dessus.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**